

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 16 novembre 2016 — N° 209

Président de l'Assemblée nationale : M. Jacques Chagnon

La séance est ouverte à 9 h 41.	

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la publication du rapport annuel des Banques alimentaires du Québec, Bilan-Faim.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner l'initiative de l'école des Alizés qui a développé un programme d'enseignement de l'empathie.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire du Ballet Raices de Colombia.

M. Paradis (Lévis) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la maladie de Crohn et à la colite.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire de l'organisme Logis-Aide des Basques.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de féliciter les élus et les citoyens de la municipalité régionale de comté de Matawinie qui mettent en valeur le patrimoine vivant de leur région.
Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Cyril Morgan, président-directeur général de Mission Bon Accueil.
M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner l'importance du programme La lecture en cadeau de La Fondation québécoise pour l'alphabétisation.
M. Blais (Charlesbourg) fait une déclaration afin de souligner les performances sportives d'équipes de la région de la Capitale-Nationale.
M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 15 ^e anniversaire de La Maison des enfants de la Montérégie.
À 9 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 10 heures.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 220 Loi concernant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2759-20161116)

M. Hamad (Louis-Hébert) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi concernant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 220 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion	est	adoptée.	
-----------	-----	----------	--

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 221 Loi concernant la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2760-20161116)

Mme Nichols (Vaudreuil) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi concernant la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 221 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. le président dépose trois décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 3 novembre 2016 :

Décision 1880 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 2761-20161116)

Décision 1881 concernant le Règlement concernant la promotion de la directrice des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification;

(Dépôt n° 2762-20161116)

Décision 1882 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la détermination du contingentement des emplois de complexité supérieure à l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 2763-20161116)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Leitão, ministre des Finances, retire certains propos non parlementaires, à deux reprises.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Une liasse de lettres adressées à M. Carlos J. Leitão, ministre des Finances, M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement, M. André Villeneuve, responsable du dossier agricole au Parti québécois, et Mme Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole à la Coalition avenir Québec, concernant l'impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

(Dépôt n° 2764-20161116)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lisée, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Fortin, ministre de la Culture et des Communications, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Ouellet (Vachon), M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à la vie et à l'œuvre exceptionnelle de M. Leonard Cohen;

QU'elle souligne l'immense apport de ce poète, compositeur et interprète au patrimoine culturel du Québec et du monde;

QU'elle salue l'attachement particulier qui le liait à la ville de Montréal et au Québec, au rayonnement desquels il a fortement contribué;

QUE l'Assemblée nationale adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Leonard Cohen;

Enfin, que l'Assemblée nationale observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant la Société des alcools du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Thériault, ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional, conjointement avec Mme Jean (Chicoutimi), M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse officiellement la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat qui se déroule du 14 au 20 novembre 2016;

QU'elle souligne l'importance et la valeur inestimable de la contribution des entrepreneurs à la vigueur de l'économie de toutes les régions du Québec;

QU'elle réitère l'importance du rôle de premier plan que jouent les entrepreneurs en matière de création d'emplois, de richesses et de croissance économique;

Enfin, que l'Assemblée nationale salue l'audace, l'innovation et la créativité des entrepreneurs qui font rayonner le savoir-faire québécois partout dans le monde.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme David (Gouin), conjointement avec M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre et compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 109, Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

 la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur le projet de rapport et déterminer, s'il y a lieu, les observations, les conclusions ou les recommandations concernant le processus ayant mené à la vente des actions de RONA par Investissement Ouébec;

 la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 15 novembre 2016, sur la motion faisant suite au dépôt, le 8 novembre 2016, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le débat terminé la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **258** en annexe)

Pour: 103 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, cet engagement est approuvé.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que le projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 12 h 22, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Caire (La Peltrie) propose:

QUE l'Assemblée nationale donne le mandat au Vérificateur général du Québec de faire une vérification de l'optimisation des ressources liée à la vente d'actifs par la Société immobilière du Québec entre 2003 et 2012;

QU'elle mandate également le Vérificateur général du Québec de procéder à une vérification de tous les contrats et de toutes les ententes, incluant les baux, conclus entre des ministères et organismes du gouvernement du Québec et les entreprises de Georges Gantcheff.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 20 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 40 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Leitão, ministre des Finances, propose :

QUE la motion du député de La Peltrie soit amendée de la manière suivante :

Au deuxième paragraphe, ajouter le paragraphe suivant : « QU'enfin, dans le cadre de sa vérification et la publication de son rapport, le Vérificateur général du Québec s'assure de ne pas compromettre les enquêtes policières actuellement en cours ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale donne le mandat au Vérificateur général du Québec de faire une vérification de l'optimisation des ressources liée à la vente d'actifs par la Société immobilière du Québec entre 2003 et 2012;

QU'elle mandate également le Vérificateur général du Québec de procéder à une vérification de tous les contrats et de toutes les ententes, incluant les baux, conclus entre des ministères et organismes du gouvernement du Québec et les entreprises de Georges Gantcheff;

QU'enfin, dans le cadre de sa vérification et la publication de son rapport, le Vérificateur général du Québec s'assure de ne pas compromettre les enquêtes policières actuellement en cours.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Caire (La Peltrie) et sur la motion d'amendement de M. Leitão, ministre des Finances, sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Maltais (Taschereau) propose :

QUE la motion du député de La Peltrie soit amendée de la manière suivante :

Après le deuxième paragraphe, ajouter le paragraphe suivant : « Enfin qu'elle exige du gouvernement du Québec le dépôt à l'Assemblée nationale, d'ici le 18 novembre 2016, du rapport juricomptable commandé par la Société immobilière du Québec sur la vente d'immeubles, ainsi que tout rapport d'enquête interne à ce sujet ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale donne le mandat au Vérificateur général du Québec de faire une vérification de l'optimisation des ressources liée à la vente d'actifs par la Société immobilière du Québec entre 2003 et 2012;

QU'elle mandate également le Vérificateur général du Québec de procéder à une vérification de tous les contrats et de toutes les ententes, incluant les baux, conclus entre des ministères et organismes du gouvernement du Québec et les entreprises de Georges Gantcheff;

Enfin qu'elle exige du gouvernement du Québec le dépôt à l'Assemblée nationale, d'ici le 18 novembre 2016, du rapport juricomptable commandé par la Société immobilière du Québec sur la vente d'immeubles, ainsi que tout rapport d'enquête interne à ce sujet.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Caire (La Peltrie) et sur les motions d'amendement de M. Leitão, ministre des Finances, et de Mme Maltais (Taschereau), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Caire (La Peltrie) refuse la proposition d'amendement de M. Leitão, ministre des Finances, et accepte la proposition d'amendement de Mme Maltais (Taschereau).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Maltais (Taschereau) et la motion proposée par M. Caire (La Peltrie) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Habel (Sainte-Rose) propose que le principe du projet de loi n° 693, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 693 est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 693 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 17 novembre 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

La motion est adoptée.

À 17 h 25, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 17 novembre 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

(Vote n° 258)

POUR - 103

Anglade (PLQ)	David (PLQ)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)
Auger (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Drolet (<i>PLQ</i>)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)
Bergeron (PQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Sherbrooke)	Lisée (PQ)	Rousselle (PLQ)
Billette (<i>PLQ</i>)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy(CAQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	(Pontiac)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Blais (<i>PLQ</i>)	Fournier (<i>PLQ</i>)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Blanchette (<i>PLQ</i>)	Giguère (PLQ)	Massé (IND)	Sauvé (PLQ)
Bolduc (<i>PLQ</i>)	Girard (<i>PLQ</i>)	Matte (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Habel (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (<i>PLQ</i>)
Boucher (PLQ)	Hamad (PLQ)	Merlini (<i>PLQ</i>)	(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
Boulet (<i>PLQ</i>)	Hardy (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Simard (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hivon (PQ)	Morin (<i>PLQ</i>)	(Dubuc)
Busque (<i>PLQ</i>)	Huot (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Carrière (<i>PLQ</i>)	Jean (PQ)	(René-Lévesque)	Surprenant (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellette (<i>PLQ</i>)	Tanguay (PLQ)
Charlebois (<i>PLQ</i>)	Kelley (PLQ)	Pagé (PQ)	Thériault (PLQ)
Chevarie (<i>PLQ</i>)	Khadir (IND)	Paradis (<i>PLQ</i>)	Therrien (PQ)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	(Brome-Missisquoi)	Traversy (PQ)
Coiteux (<i>PLQ</i>)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lamarre (PQ)	Plante (<i>PLQ</i>)	Turcotte (PQ)
D'Amour (<i>PLQ</i>)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Poëti (PLQ)	Vallée (<i>PLQ</i>)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Vien (<i>PLQ</i>)
David (IND)	Leclair (PQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
(Gouin)	Legault (CAQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)